

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Article 1 : APPLICATION Les présentes CGV s'appliquent à toute réservation de location auprès du Camping Pleine Forêt, classé 3 étoiles mention loisirs par arrêté préfectoral du

Article 2 : REGLEMENTS Un séjour réservé deviendra définitif après envoi d'une confirmation de réservation par écrit et l'encaissement d'un acompte correspondant à 50%. Le solde devra nous parvenir, au plus tard, 15 jours avant la date d'arrivée prévue. Pour toute réservation effectuée moins de 15 jours avant l'arrivée, la totalité du séjour est réclamée au moment de la réservation. Les moyens de paiement autorisés sont : chèques bancaires, espèces (maximum mille euros), chèques vacances complétés, virements bancaires, cartes bancaires (visa, MasterCard).

Article 3 : ANNULATION Aucun remboursement ne sera effectué pour un départ anticipé ou une arrivée retardée. Les conditions d'annulation suivantes seront appliquées :

- Plus de 15 jours avant le début du séjour : les frais de dossier et l'acompte de 50% seront conservés
- Moins de 15 jours avant le début du séjour : la totalité du montant du séjour et les frais de dossier seront conservés

Article 4 : ASSURANCE Le Camping Pleine Forêt décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels appartenant à la clientèle. Une assurance responsabilité civile est obligatoire durant toute la durée du séjour.

Article 5 : CAUTION Pour les locations de mobil home, une caution de 500 euros sera réclamée pour garantir le matériel ainsi que la propreté du logement. Cette caution sera restituée sous 8 jours, si l'état des lieux est satisfaisant.

Article 6 : AVERTISSEMENT Toute réservation est personnelle et ne peut être cédée à un tiers sans accord écrit du Camping Pleine Forêt. Les mineurs seuls ne sont pas autorisés à séjourner dans notre établissement. La présence d'un majeur est obligatoire et requise à tout instant.

Article 7 : TARIFS : Tous nos tarifs de location sont indiqués « Toutes Taxes Comprises », auxquels il convient de rajouter la taxe de séjour communale par personne majeure et par nuit.

Article 8 : SEJOUR : Les arrivées sont possibles à partir de 16h et les départs avant 10h. Le client devra prendre rdv 48h avant son départ pour prévoir l'horaire de l'état des lieux de sortie.

Article 9 : ASSURANCE ANNULATION : Possibilité de souscrire une assurance annulation (à la charge du client) sur <http://www.campez-couvert.com>

Article 10 : ATTRIBUTION DES COMPETENCES : Tout litige qui surviendrait et mettant en cause le Camping Pleine Forêt relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux.

Article 11 : ANIMAUX : Ils sont acceptés uniquement dans les mobil homes ou chalets de la gamme Confort.

Article 12 : REGLEMENT INTERIEUR : Il est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Toute personne séjournant au Camping Pleine Forêt est tenue d'en prendre connaissance et de le respecter.

Article 13 : MEDIATION DE LA CONSOMMATION : En cas de litige, et à défaut d'accord amiable ou de réponse du Gestionnaire, le Locataire a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir sont les suivantes : • Saisine par Internet sur le site suivant : www.cm2c.net • Saisine par courriel mail à l'adresse suivante : contact@cm2c.net • Saisine par voie postale à l'adresse suivante : 14 rue Saint Jean 75017 Paris • Saisine par téléphone au numéro suivant : 06 09 20 48 86